

- 7 OCT. 2021

J.-L. METERREAU
Commissaire enquêteur

- 8 OCT. 2021

11 OCT. 2021

12 OCT. 2021

13 OCT. 2021

14 OCT. 2021

15 OCT. 2021

1 personne

18 OCT. 2021

19 OCT. 2021

20 OCT. 2021

FLA 06

2 observations =

1°) les constructions envisagées d'une hauteur de 17/18 m reproduisent les erreurs commises dans les années 1970/80 à savoir des haies d'immeubles concevant une importante population sur une surface minimale ; les constructions dominent les pavillons et leurs jardins (bâties au début & construites fin XIX et début XX) et gêneront un vis à vis très gênant et désagréable.

SUITE OBSERVATION

PAGE 99

FLA06 Suite.

Suite observations p 7

29) En ce qui concerne le projet d'extension de l'enseigne UDL, notre inquiétude se porte sur le devenir des maisons acquises en vue de destruction par cette enseigne pour finaliser son projet. Déjà 3 maisons rue Danton ont été acquises et entièrement - celles-ci ne sont pas protégées alors qu'elles sont de même nature architecturale que celles protégées.

Bien que UDL n'ait pas encore déposé son projet d'agrandissement ou de démolition des maisons situées rues Danton et Carnot, les 7 autres pavillons (dont 1 de 1885 non protégé) situés rue Carnot risquent le même sort.

Aussi, nous nous OPPOSONS à ce projet d'extension de UDL qui méprise la qualité de vie d'une zone pavillonnaire tranquille et sans histoire, constituée en grande partie de maisons datant du début du siècle et DÉMANDONS la protection de tous les maisons datant fin XIX et début XX situées rue Danton et Carnot

~~X~~~~X~~